



Tarifs des services financiers

PARTICULIERS

Conditions tarifaires applicables
au 1^{er} juillet 2026
(En F.CFP - TOF incluse 6 %)



Des services financiers inclusifs



Infinéo by OPT-NC propose une offre de **produits et services financiers accessibles partout et pour tous**, physiquement ou en ligne. Notre réseau d'agences, présent sur tout le territoire, complété par une **banque en ligne gratuite (web et application mobile)**, permet à chacun de gérer ses comptes avec un accompagnement de proximité ou en toute autonomie, où qu'il se trouve et à tout moment.

Cette brochure présente l'ensemble des **conditions tarifaires applicables aux produits et services financiers d'Infinéo by OPT-NC destinés aux particuliers**. Elle a pour objectif de vous aider à identifier les solutions les plus adaptées à vos besoins.

Nos conseillers restent à votre disposition pour tout renseignement ou pour vous accompagner dans vos démarches.

Lors de l'ouverture de votre compte, une **Convention** - également disponible sur notre site Internet www.infineo.nc - vous est remise : elle précise les **conditions de fonctionnement** des produits et services associés.

Conditions d'application des tarifs

Les tarifs indiqués sont exprimés en **F.CFP, toutes taxes comprises**, incluant la **TOF (Taxe sur les Opérations Financières)** au taux en vigueur.

Ils sont susceptibles d'évoluer à tout moment, sous réserve du respect des dispositions contractuelles et de la réglementation en vigueur. Toute modification de taxe ou évolution réglementaire sera automatiquement répercutée.

La mention "**par Internet**" indique que les opérations concernées sont réalisables depuis votre espace sécurisé My Infinéo, à un **tarif spécifique**, généralement **plus avantageux** que celui appliqué en agence.

La rubrique spécifique aux "**Offres retirées de la commercialisation**" présente les produits et services qui ne sont plus ouverts à la souscription, mais restent maintenus pour les clients qui en bénéficient déjà, aux conditions indiquées.

Cette brochure est disponible sur notre site Internet www.infineo.nc et dans toutes nos agences OPT-NC.





Sommaire

- 4** **Extrait standard des tarifs**
- 5** **Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte**
 - Ouverture, fonctionnement, clôture
 - Service bancaire de base
 - Relevés de compte
 - Tenue de compte CCP
 - Services en agence
- 7** **Banque à distance**
 - Internet
 - Téléphone
 - SMS
 - Guichet automatique de banque (GAB)
- 8** **Moyens et opérations de paiement**
 - Cartes
 - Virements
 - Prélèvements
 - Chèques
- 11** **Offres retirées de la commercialisation**
- 12** **Offres groupées de services**
 - Accessibilité bancaire
 - Offre pour l'accompagnement de clients en situation de fragilité financière (OCF)
- 13** **Irrégularités et incidents**
 - Commissions d'intervention
 - Opérations particulières
 - Incidents de paiement
 - Plafonnements spécifiques (OCF / Droit au compte)
- 14** **Facilité de caisse et découvert**
 - Délivrance/modification/révision/résiliation facilité de caisse
 - Intérêts débiteurs
- 15** **Epargne**
 - Livret A / Livret B
 - Carte épargne de retrait «Cartépargne» (Livret A)
 - Services complémentaires en agence
- 15** **Succession**
- 16** **Réclamation & médiation**

Extrait standard des tarifs⁽¹⁾

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement.)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	TARIFS TTC EN F. CFP	
Abonnement à des services de banque à distance		
Internet (My Infinéo)	Gratuit ⁽²⁾	
Téléphone fixe (Audiposte) : (+687) 36 67 00	Gratuit ⁽³⁾	
Abonnement à un produit offrant des alertes par SMS sur la situation du compte	Gratuit ⁽²⁾	
Tenue de compte	267 par mois	
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique Visa Récif	292 par mois	
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Classic	424 par mois	
Retrait d'espèces (cas de retrait en F. CFP à un distributeur automatique d'un autre établissement bancaire)	83 par retrait	
Virement (cas d'un virement local ou SEPA-COM-Pacifique) occasionnel vers un autre établissement bancaire :		
⌚ Virement local	424 en agence	Gratuit par Internet
⌚ Virement SEPA-COM-Pacifique ⁽⁴⁾ vers un autre établissement bancaire de métropole ou des DOM COM	1 219 en agence	1 007 par Internet Max Gratuit
Frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement local ou d'un mandat de prélèvement SEPA-COM	Gratuit	
Frais par paiement d'un prélèvement local	Gratuit	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA-COM-Pacifique	106 par prélèvement	
Commissions d'intervention (acceptation d'opérations hors autorisation)⁽⁵⁾	1 011 par opération (plafonnées à 10 110 par mois)	

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable, le document des conditions tarifaires prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation, sous réserve que l'établissement propose des offres groupées de services liées à un compte de paiement.



Les opérations signalées par ce symbole dans les présentes conditions tarifaires peuvent être réalisées à distance en envoyant un email au service client Infinéo. Elles sont traitées par nos conseillers et donc soumises à la tarification appliquée en agence. Chaque demande devra être accompagnée d'un scan de la pièce d'identité en cours de validité ainsi que d'un formulaire ou d'un écrit libre signé par le client, conformément aux indications qui seront données par le conseiller.

⁽¹⁾ Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard des tarifs.

⁽²⁾ Hors coûts d'accès et/ou de communication de l'opérateur et du fournisseur d'accès Internet.

⁽³⁾ Hors coût de l'appel facturé par l'opérateur (12F HT / 11 secondes).

⁽⁴⁾ La zone SEPA COM PACIFIQUE : échanges avec le territoire national français (métropole, DOM et COM) au format SEPA. Le virement permanent ou occasionnel, libellé en euros, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer ou en Polynésie française.

⁽⁵⁾ Somme perçue par l'OPT-NC en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

TARIFS TTC EN F. CFP

Ouverture, fonctionnement, clôture

Ouverture d'un compte		Gratuit
Clôture d'un compte ⁽¹⁾		Gratuit
Dénonciation d'un compte joint		Gratuit
Mise en place / annulation d'une procuration sur compte		Gratuit
Changement d'adresse		Gratuit
Service d'aide à la mobilité bancaire		Gratuit
Commission de relance de revue réglementaire ⁽²⁾		1 484 par relance

Service bancaire de base⁽³⁾

Ce service comprend :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte de dépôt (CCP),
- 1 changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- La réalisation des opérations de caisse,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur du compte,
- Les paiements par prélèvement ou virement bancaire,
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- Une carte de paiement à autorisation systématique,
- 2 formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

Gratuit

Relevés de compte⁽⁴⁾

Relevé mensuel		Gratuit
Relevé décadaire		767 par mois
Relevé journalier		1 537 par mois
Récapitulatif annuel de frais		Gratuit
Demande de réédition de relevé (CCP ou CNE)		901 par relevé

⁽¹⁾ Cette opération peut être effectuée à distance par email, sauf si le client est détenteur d'un chéquier.

⁽²⁾ Frais perçus pour l'actualisation administrative, juridique, comptable et informatique du dossier client, au titre de nos obligations légales. Ces frais s'appliquent à compter de la date de fin de validité des informations figurant dans le dossier client. Dans la limite de 3 relances par an.

⁽³⁾ Pour les personnes physiques ou morales exclues du système bancaire suivant l'article D312-5-1 du code Monétaire et Financier pris en application de l'article L312-1 du même code relatif au droit au compte.

⁽⁴⁾ Relevés disponibles en version numérique sur la banque en ligne et l'application mobile. Possibilité de les recevoir par courrier au format papier en formulant une demande auprès du service client.

Tenue de compte CCP⁽¹⁾

Tenue de compte	267 par mois
Tenue de compte inactif ⁽²⁾	3 795 par an

Services en agence

Versement d'espèces	Gratuit
Retrait d'espèces ^{(3) (4)}	424 à partir du 3 ^{ème} retrait par mois
Frais de recherche de documents/opérations : (hors contestations légitimes et recherche sur opérations de paiement mal exécutées)	
⌚ Ancienneté inférieure ou égale à 1 an	2 650 par document
⌚ Ancienneté supérieure à 1 an	4 134 par document
Frais pour délivrance d'attestations diverses	 2 438 par document
Edition à la demande d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) (CCP ou CNE)	 Gratuit
Edition à la demande d'une notification d'avoir sur compte CCP ou CNE	1 219 par notification
Envoi exceptionnel à domicile (en Nouvelle-Calédonie ou hors Nouvelle-Calédonie)	424
Envoi exceptionnel en recommandé à domicile (en Nouvelle-Calédonie ou hors Nouvelle-Calédonie)	1 060

⁽¹⁾ Pour la tenue de compte CNE, se référer à la partie «EPARGNE».⁽²⁾ Pour les comptes sans mouvement depuis plus de 12 mois. Dans la limite du solde créditeur.⁽³⁾ Pour les retraits supérieurs à 200 000 F.CFP, un délai de prévenance minimum de 48 heures est exigé.⁽⁴⁾ Retraits payants à partir du 3^{ème} retrait mensuel, à l'exception des retraits effectués sur un compte CNE (livret A) et pour les clients ne possédant pas de carte bancaire.

Banque à distance

Les services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS) regroupent l'ensemble des prestations proposées par Infinéo by OPT-NC permettant aux clients d'effectuer certaines de leurs opérations bancaires en autonomie et à tout moment, 24h/24 et 7j/7.

TARIFS TTC EN F. CFP

Internet

My Infinéo - Banque en ligne et application mobile

Suivi des comptes en temps réel, gestion des cartes bancaires, réalisation de virements, consultation des documents (relevés de compte, RIB), etc.

Vous connecter :

🔗 **Espace client** : my.infineo.nc

📱 **Application mobile** : My Infinéo (App store et Google Play)

Gratuit⁽¹⁾

Téléphone

Audiposte : (+687) 36 67 00

Serveur vocal permettant la consultation du solde du compte CCP ou compte épargne CNE, ainsi que des trois dernières opérations sur le compte.

Gratuit⁽²⁾

SMS

CCP 3000

Consultation du compte CCP par envoi de SMS par le client : solde du compte, trois dernières opérations sur le compte.

Gratuit⁽³⁾

Guichet automatique de banque (GAB) de l'OPT-NC

Retrait d'espèces, consultation de solde, commande de chéquier, édition des 10 dernières opérations/RIB (CCP et CNE).

Gratuit

Rédition de code confidentiel

Frais pour demande de réédition du code confidentiel d'accès à Audiposte ou CCP3000, ou du mot de passe d'accès à la banque en ligne.



424

⁽¹⁾ Hors coûts d'accès et/ou de communication de l'opérateur et du fournisseur d'accès Internet.

⁽²⁾ Hors coût de l'appel facturé par l'opérateur (12F HT / 11 secondes).

⁽³⁾ Hors coût du SMS facturé par l'opérateur (140F HT / SMS).

Moyens et opérations de paiement

TARIFS TTC EN F. CFP

Cartes ⁽¹⁾	
Cotisation carte, par mois	
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat 	
«Visa Récif»	292
Tarif Jeunes (jusqu' à 25 ans)	265
«Visa Classic»	424
Fourniture d'une carte de paiement privative locale (NC) à débit immédiat 	
«Corail+»	106
Paielements et retraits	
Paielements par carte bancaire	
En Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française et Wallis et Futuna	Gratuit
En zone EURO ⁽²⁾	Gratuit
Hors zone EURO Commission en % du montant, par opération	2,4%
Retrait d'espèces dans un Guichet Automatique de Banque (GAB)	
Dans un GAB de l'OPT-NC	Gratuit
Dans un GAB d'un autre établissement en Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française et Wallis et Futuna	83 par retrait
Dans un GAB d'un autre établissement en zone EURO ⁽²⁾	83 par retrait
Dans un GAB d'un autre établissement hors zone EURO Commission fixe + commission en % du montant, par opération	200 + 2,4%
Gestion des cartes	
Mise à disposition en agence ⁽³⁾	Gratuit
Envoi d'une carte en recommandé avec AR ⁽⁴⁾	1 325
Destruction d'une carte non retirée en agence (au-delà de 45 jours)	2 120
Réédition du code confidentiel carte VISA 	3 021 en agence et par Internet
Modification du plafond de paiement ou de retrait (cartes VISA et privative) 	3 551 en agence Gratuit par Internet
Refabrication anticipée d'une carte ⁽⁵⁾ : • carte privative • carte VISA 	1 537 3 021
Frais pour restitution de la carte après capture : • en Nouvelle-Calédonie • hors Nouvelle-Calédonie	1 431 5 300
Résiliation du contrat carte 	Gratuit
Mise en opposition de la carte par le titulaire ⁽⁶⁾ 	Gratuit
Mise à jour des fonctions de la carte ⁽⁷⁾ 	212 par fonction en agence Gratuit par Internet

⁽¹⁾ Cartes proposées dans les offres Néo : Corail+ (Néo Essentiel), VISA Récif (Néo Confort), VISA Classic (Néo Zen+).

⁽²⁾ Les pays de l'UE suivants forment la zone EURO : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

⁽³⁾ Pour toute nouvelle souscription ou refabrication anticipée de la carte. Délai de garde de 45 jours. Pour tout renouvellement à échéance, la carte est envoyée gratuitement à domicile.

⁽⁴⁾ Hors Nouvelle-Calédonie. Possible également en Nouvelle-Calédonie, uniquement sur demande écrite du client, transmise par email ou par courrier au service client.

⁽⁵⁾ A la demande du porteur (détérioration/opposition...).

⁽⁶⁾ Hors frais de refabrication anticipée de la carte.

⁽⁷⁾ Fonctions disponibles selon la carte souscrite : activation/désactivation du sans contact, du paiement en ligne, du paiement domestique / à l'étranger, du retrait domestique / à l'étranger.

Virements		
Emission virement local ⁽¹⁾	En agence	Par Internet
Virement occasionnel		
Emission d'un virement occasionnel vers un compte OPT-NC (CCP ou CNE)	318 par virement	Gratuit
Emission d'un virement occasionnel vers un compte d'un autre établissement bancaire	424 par virement	Gratuit
Rappel de fonds suite à l'annulation d'un virement occasionnel ⁽²⁾ 	1 060 par virement	Gratuit
Virement permanent		
Frais de mise en place	1 060	Gratuit
Emission de virement permanent vers un compte OPT-NC (CCP ou CNE)	Gratuit	Gratuit
Emission de virement permanent vers un autre établissement bancaire	Gratuit	Gratuit
Révocation définitive d'un virement permanent 	Gratuit	Gratuit
Suspension ou réactivation d'un virement permanent ⁽³⁾ 	1 060	Gratuit
Rappel de fonds suite à l'annulation d'une échéance de virement permanent ⁽²⁾ 	1 060 par virement	Gratuit
Emission virement SEPA COM PACIFIQUE ⁽⁴⁾	En agence	Par Internet
Virement occasionnel		
Emission d'un virement occasionnel	1 219 par virement	1 007 par virement Max Gratuit
Rappel de fonds suite à l'annulation d'un virement occasionnel ⁽²⁾ 	1 060 par virement	Gratuit
Virement permanent		
Frais de mise en place	1 060	Gratuit
Emission d'un virement permanent	1 007 par virement	1 007 par virement Max Gratuit
Révocation définitive d'un virement permanent 	Gratuit	Gratuit
Suspension ou réactivation d'un virement permanent ⁽³⁾ 	1 060	Gratuit
Rappel de fonds suite à l'annulation d'une échéance de virement permanent ⁽²⁾ 	1 060 par virement	Gratuit
Réception virement		
Réception d'un virement local ⁽⁵⁾	Gratuit	
Réception d'un virement SEPA COM PACIFIQUE ⁽⁶⁾	Gratuit	
Option virements SEPA COM PACIFIQUE		
Option Max ⁽⁷⁾ 	848 par mois	
Abonnement permettant l'émission de virements SEPA COM PACIFIQUE gratuits et illimités depuis votre banque en ligne et application mobile.		

⁽¹⁾ Virement local permanent ou occasionnel, libellé en F. CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna.

⁽²⁾ Réalisé à la demande du client. En cas d'erreur de virement (double ou mauvaise saisie), la demande doit être effectuée dans les 10 jours suivant l'opération. En cas de fraude, elle peut être formulée jusqu'à 13 mois après le virement. La récupération des fonds n'est pas garantie : elle dépend de la décision de la banque du bénéficiaire de restituer ou non les fonds. Si les fonds sont restitués, la banque du bénéficiaire peut prélever des frais sur le montant reversé au client.

⁽³⁾ La suspension doit être demandée au plus tard le jour ouvré précédant la date d'exécution avant 12h00.

⁽⁴⁾ La zone SEPA COM PACIFIQUE : échanges avec le territoire national français (métropole, DOM et COM) au format SEPA. Le virement permanent ou occasionnel, libellé en euros, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer ou en Polynésie française.

⁽⁵⁾ Local = Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna.

⁽⁶⁾ Zone SEPA COM PACIFIQUE = Métropole-DOM-COM hors Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna.

⁽⁷⁾ Souscription sur simple demande auprès du service client. Durée minimale d'engagement de 12 mois.

Prélèvements

Prélèvement local⁽¹⁾ ou SEPA COM PACIFIQUE⁽²⁾

Frais par paiement d'un prélèvement		Gratuit en local 106 en SEPA COM PACIFIQUE
Révocation d'une autorisation de prélèvement		Gratuit
Suspension ou réactivation d'un prélèvement		Gratuit
Rappel de fonds dans le cadre de l'annulation d'un prélèvement exécuté		Gratuit

Chèques

Chèque et chéquier

Paieement d'un chèque en F.CFP (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)		Gratuit
Frais de copie de chèque (recto uniquement)		636 par chèque
Délivrance de chéquier en F.CFP		Gratuit
Délivrance de chéquier emploi-service en F.CFP		Gratuit
Mise à disposition de tout type de chéquier en agence		Gratuit
Frais pour destruction d'un chéquier (au-delà du délai de garde de 30 jours calendaires)		2 226
Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur		2 120
Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur		4 346

Chèque de banque (payable uniquement en Nouvelle-Calédonie)

Emission d'un chèque de banque		Gratuit
Annulation d'un chèque de banque		2 120

Remise à l'encaissement de chèque(s)

Remise de chèque(s) F.CFP payable(s) en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna		Gratuit
Remise de chèque(s) en Euro payable(s) en zone Métropole/DOM/COM (hors Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et Polynésie Française)		2 650 par chèque

⁽¹⁾ Local = Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna.

⁽²⁾ Zone SEPA COM PACIFIQUE = Métropole-DOM-COM hors Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna.

Offres retirées de la commercialisation

TARIFS TTC EN F. CFP

Cartes (côtisation, par an)

Carte de retrait CORAIL à partir de 18 ans	Gratuit
Carte de retrait CORAIL à plafond personnalisé ⁽¹⁾	530
Carte VISA Classic à débit différé	4 800
Carte VISA Premier à débit différé	17 300
Carte de débit supplémentaire identique	Demi-tarif
KAGOO à plafond standard de 13 à 18 ans	Gratuit
KAGOO à plafond personnalisé de 13 à 18 ans	530

Banque à distance

Banque en ligne CCPNC ⁽²⁾	
Start	Gratuit
Classic	71 par mois
Max	848 par mois
CCP SMS Abonnement	
Hebdomadaire	454 par mois
Quotidien	909 par mois
SURF CCP Abonnement	318
Alerte seuil	Gratuit
Alerte découvert	170 par SMS

⁽¹⁾ Carte à destination des majeurs protégés uniquement. Valable 4 ans (soit 2.120 XPF sur 4 ans).

⁽²⁾ Les offres de banque en ligne CCPNC sont supprimées au profit d'une nouvelle banque en ligne gratuite pour tous les clients.

Offres groupées de services

TARIFS TTC EN F. CFP

Accessibilité bancaire

Cette offre comprend :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte CNE (Livret A),
- Accès à la banque en ligne,
- Une carte de retrait (cartépargne),
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur du compte,
- Les domiciliations de virements et de prélèvements de certaines opérations (prestations sociales, factures de gaz et d'électricité...),
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires⁽¹⁾,
- Les paiements par virements bancaires⁽²⁾,
- Emission de chèques de banque.

Gratuit

Offre pour l'accompagnement de clients en situation de fragilité financière (OCF)⁽³⁾

Cette offre comprend :

- L'ouverture, la tenue et la fermeture du compte de dépôt (CCP),
- Une carte de paiement à autorisation systématique (VISA Récif),
- Le versement et retrait d'espèces dans une agence,
- Virements mensuels et permanents (locaux et SEPA COM PACIFIQUE) ainsi que des prélèvements (locaux et SEPA COM PACIFIQUE), en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- La consultation à distance des comptes ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un compte du titulaire au sein de l'OPT-NC,
- Un système d'alertes lorsque le compte passe débiteur,
- La fourniture de relevés d'identité bancaire,
- Un changement d'adresse une fois par an,
- Le plafonnement des commissions d'intervention prévu par l'article R. 312-4-2 du Code monétaire et financier.

358 par mois

Plafonnement des frais⁽⁴⁾ mensuels liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte : 2 387 F TTC. Le total annuel de ces frais est au maximum de 23 866 F TTC.

⁽¹⁾ Les virements peuvent être acceptés uniquement s'ils proviennent d'un compte courant appartenant au titulaire du Livret A.

⁽²⁾ Les virements peuvent être réalisés uniquement vers un compte courant appartenant au titulaire du Livret A.

⁽³⁾ Clients identifiés par l'établissement financier et éligibles à l'offre groupée de services OCF au titre des articles L312-1-3 et R312-4-3 du Code monétaire et financier.

⁽⁴⁾ Ces frais comprennent : commissions d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, et frais d'opposition de la carte par l'OPT-NC.

Irrégularités et incidents

TARIFS TTC EN F. CFP

Commissions d'intervention

Commissions d'intervention (acceptation d'opérations hors autorisation) ⁽¹⁾

1 011 par opération
plafonnées à 10 110 par mois

TARIFS HT EN F. CFP
(non soumis à la TOF)

Opérations particulières

Opposition

Frais par saisie-arrêt ⁽²⁾	11 000 par acte
Frais par avis à tiers détenteur ⁽³⁾	11 000 par acte
Frais par opposition administrative ⁽⁴⁾	11 000 par acte

Dossier contentieux

Ouverture et gestion d'un dossier contentieux	Gratuit
---	---------

TARIFS TTC EN F. CFP

Incidents de paiement

Découvert

Frais de lettre d'information pour solde débiteur non autorisé ⁽⁵⁾	848
Frais de lettre de relance pour solde débiteur non autorisé ⁽⁶⁾	2 120

Carte

Frais d'opposition d'une carte par l'OPT-NC en cas d'utilisation abusive	6 148
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	Gratuit

Chèque

Forfait ⁽⁷⁾ de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision	3 580
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	Gratuit
Paiement d'un chèque émis en infraction d'une interdiction bancaire	1 590 par chèque
Frais pour remise de chèques erronée	424 par remise
Frais de rejet pour non-conformité d'un chèque remis	530

Prélèvement et virement

Prélèvement

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽⁸⁾	1 060
---	-------

Virement émis

Frais de non-exécution d'un virement (occasionnel ou permanent) pour défaut de provision ou autre motif ⁽⁹⁾	1 378
--	-------

⁽¹⁾ Somme perçue par l'OPT-NC en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

⁽²⁾ Liés à une procédure judiciaire engagée par le créancier.

⁽³⁾ Liés à une procédure de l'administration fiscale.

⁽⁴⁾ Liés à une procédure diligentée par un comptable public.

⁽⁵⁾ Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC lorsqu'il informe le client, par lettre, que le solde du compte est débiteur sans autorisation.

⁽⁶⁾ Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC lorsqu'il informe le client, par lettre en recommandé, que le solde du compte est débiteur sans autorisation.

⁽⁷⁾ Ce forfait contient : frais de rejets par formule de chèque rejetée quel que soit le nombre de présentations, frais de lettre d'injonction, frais de déclaration à l'IEOM, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, délivrance d'un certificat de non-paiement, régularisation de l'incident par blocage de la provision, frais pour demande de mainlevée d'interdiction bancaire, frais d'envoi.

⁽⁸⁾ Les frais de rejet de prélèvement perçus au-delà du montant du 1^{er} rejet sur une opération de même montant que le prélèvement initial, émanant du même créancier et atteignant le même compte débiteur, pourront être remboursés sur demande.

⁽⁹⁾ Autres motifs : erreur de saisie sur le formulaire, coordonnées bancaires absentes ou incorrectes, suspicion de fraude...

Plafonnements spécifiques (OCF / Droit au compte)

Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte pour les clients bénéficiant du Droit au Compte ⁽¹⁾	477 par opération plafonnées à 2 387 par mois
Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) ^{(1) (2)}	477 par opération plafonnées à 2 387 par mois
Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte pour les clients identifiés en situation de fragilité financière selon les conditions de l'article R312-4-3 du Code monétaire et financier ⁽¹⁾	2 983 par mois

Facilité de caisse et découvert

Délivrance/modification/révision/Résiliation facilité de caisse

Frais de mise en place d'une facilité de caisse	5 035
Frais de résiliation par l'OPT-NC ou le client d'une facilité de caisse octroyée 	Gratuit

Intérêts débiteurs⁽³⁾**Taux d'intérêt nominal annuel⁽⁴⁾ :**

⌚ Facilité de caisse	Pour plus d'informations sur le taux bonifié applicable, veuillez contacter notre service client.
⌚ Solde débiteur non autorisé ou dépassement du montant autorisé	Taux d'usure à consulter en agence ou sur notre site www.infineo.nc
Minimum forfaitaire des intérêts débiteurs	212 par trimestre

⁽¹⁾ Ces frais comprennent les commissions d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, et frais d'opposition de la carte par l'OPT-NC.

⁽²⁾ Le total annuel de ces frais est au maximum de 23 866 FCFP TTC.

⁽³⁾ Le compte est débité des intérêts à raison d'un solde débiteur du compte pendant un ou plusieurs jours.

⁽⁴⁾ Dans la limite du taux d'usure applicable à chaque tranche de montant prévue par le législateur. Si le taux d'usure est inférieur dans la tranche du taux d'intérêt nominal indiqué, c'est uniquement le taux d'usure qui s'applique, toutes taxes comprises.

Livret A / Livret B

Tenue de compte CNE	Gratuit
Tenue de compte inactif ⁽¹⁾	Gratuit

Carte épargne de retrait «Cartépargne» (Livret A)

Fourniture d'une Cartépargne ⁽²⁾	Gratuit
Refabrication anticipée d'une carte Cartépargne ⁽³⁾	1 537 par carte
Frais pour restitution de la carte Cartépargne après capture	1 431

Services complémentaires en agence

Livret papier (Livret A uniquement)

Déclaration pour perte ou vol du livret physique par le client	Gratuit
Renouvellement d'un livret physique	Gratuit
Délivrance anticipée d'un nouveau livret physique suite à détérioration	318



Pour les virements et prélèvements initiés sur un compte épargne (CNE), le client est invité à se référer aux conditions générales. Les seuls virements admis sont occasionnels (virement local ou SEPA COM PACIFIQUE) et ordonnés par le titulaire du compte en faveur de lui-même uniquement. Les conditions générales du Livret A spécifient la nature des prélèvements autorisés sur le Livret A dans le cadre de l'accessibilité bancaire (aucun prélèvement autorisé sur Livret B).

Succession

Frais d'ouverture d'un dossier de succession complexe ⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁷⁾	20 723
Frais de gestion d'un dossier de succession complexe ⁽⁴⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾	6 307 par an
Ouverture et gestion d'un dossier de succession simple ⁽⁸⁾	Gratuit

⁽¹⁾ Sans mouvement depuis au moins 5 ans.

⁽²⁾ Carte de retrait d'espèces sur CNE réservée uniquement aux clients titulaires d'un Livret A dans le cadre de l'Accessibilité bancaire. A partir de 13 ans. Utilisable uniquement dans un guichet automatique de banque de l'OPT-NC.

⁽³⁾ A la demande du porteur (détérioration/opposition).

⁽⁴⁾ Succession sans héritier identifié, avec un crédit immobilier en cours, un compte professionnel ou un élément d'extranéité

⁽⁵⁾ Frais prélevés sur l'ensemble des avoirs cumulés détenus par le client dans les livres de l'OPT-NC (solde comptable au jour du décès).

⁽⁶⁾ Frais prélevés sur l'ensemble des avoirs cumulés détenus par le client dans les livres de l'OPT-NC.

⁽⁷⁾ Le montant total des frais applicables à une succession complexe (ouverture et gestion confondues) ne peut excéder 1% du total des avoirs du défunt, avec un plafond maximum de 102 267 F CFP.

⁽⁸⁾ Cas de succession sans complexité manifeste, ou lorsque le solde total des comptes du défunt au jour du décès est inférieur à 705 251 F CFP, ou si le titulaire du compte était mineur à la date de son décès.

● Réclamation & médiation

Nous sommes attentifs à la qualité de nos services. En cas d'insatisfaction ou de désaccord, n'hésitez pas à nous en faire part.

Pour toute réclamation, contactez dans un premier temps notre service client, qui reste votre interlocuteur privilégié.



Par téléphone
1000 - option 2
(appel gratuit)



Par Internet
Ecrivez-nous via
www.infineo.nc/contactez-nous

Si vous n'êtes pas satisfait(e) de la réponse apportée, ou si vous n'avez pas reçu de réponse dans un délai raisonnable, vous pouvez dans un second temps contacter directement notre **service en charge des réclamations** via notre site Internet (www.infineo.nc/reclamation), par courrier (Service client Infinéo - 7 rue Eugène Porcheron - 98 899 NOUMEA CEDEX - Nouvelle-Calédonie), ou en agence, en complétant le formulaire de réclamation papier.

Traitement de votre réclamation

Nous accusons réception de votre réclamation dans un délai de **10 jours ouvrables** à compter de sa réception.

Une réponse vous sera ensuite apportée dans un délai de **30 jours ouvrables maximum**.

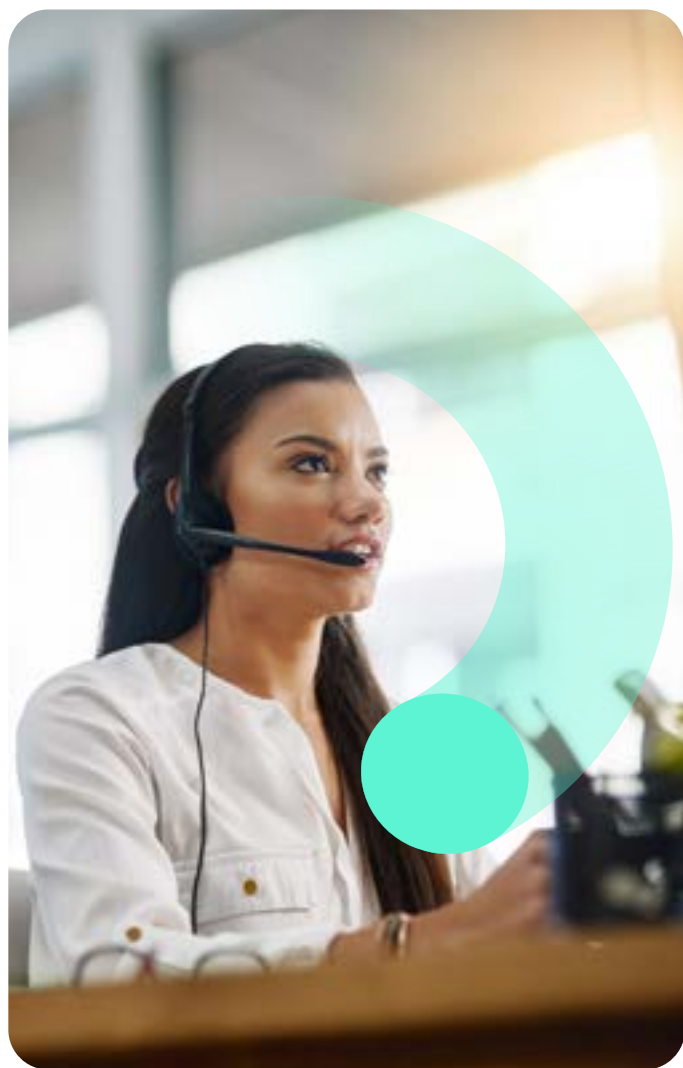
Si un délai supplémentaire est nécessaire, vous en serez informé(e) par courrier, accompagné d'une explication précisant les raisons de ce report.

Dans tous les cas, une réponse définitive vous sera communiquée **au plus tard dans les 35 jours ouvrables** suivant la réception de votre réclamation.

Saisir le médiateur

En cas de désaccord avec la réponse apportée, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués, un service de Médiation **gratuit** est à votre disposition. Vous pouvez le saisir dans un **délai d'un an** à compter de la réclamation, sans préjudice des autres voies de recours légales dont vous disposez.

Les coordonnées du Médiateur figurent dans votre **Convention de compte courant postal particulier** ainsi que sur vos **relevés de compte**. La **charte de médiation**, précisant les modalités de saisine, le champ de compétence et le déroulement de la procédure, est consultable sur www.infineo.nc ou dans votre agence OPT-NC.



Plus d'infos :

www.infineo.nc/reclamation-et-mediation ➤

Vos comptes 24h/24

Internet et application mobile : My Infinéo

Coût d'une connexion selon le fournisseur d'accès

Audiposte : (+687) 36 67 00

Coût opérateur 12 F HT / 11 secondes

CCP 3000

Coût opérateur 140 F HT / SMS

Service client Infinéo

Téléphone : 1000

Appel gratuit

E-mail : contact@infineo.nc

Courrier : SERVICE CLIENT INFINÉO
7 RUE EUGÈNE PORCHERON
98 899 NOUMÉA CEDEX

www.infineo.nc

